

No 13

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 12 FEVRIER 1934

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Aziz Koudsy (autrement connu comme Eddie Coudsy), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marie Shahda Koudsy, de Montréal, Québec, son épouse.—M. Gray.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quatrième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De la *Prudential Trust Company Limited*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de réduire le capital nominal de la Compagnie.

De la *Duplate Safety Glass Company of Canada, Limited*, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à émettre certains brevets d'invention nonobstant toute disposition de la Loi des Brevets.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 11, Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée.
—M. Bell (St-Antoine).

Bill No 12, Loi concernant des brevets pour certaines inventions dont la *Duplate Safety Glass Company of Canada, Limited*, a le droit de bénéficier.—
M. Lawson.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en conformité de la règle 102.